

Envoi par courriel et par courrier

Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement
technique à Hébertville-Station

6212-03-052

Québec, le 4 juillet 2013

Monsieur Patrice Savoie, chargé de projet
Ministère du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
6e étage
675, boulevard René-Lévesque Es
Québec (Québec) G1R 5V7
Canada

**Objet :Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique
à Hébertville-Station.
Questions complémentaires du 4 juillet 2013 (DQ18 n^{os} 1 à 3)**

Monsieur,

À la suite de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 9 juillet prochain.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.(1)

Annexe de questions du 4 juillet 2013

Des participants à l'audience publique ont récemment transmis à la commission de l'information sur un mode de traitement de matières résiduelles qui, selon eux, pourrait être une solution de rechange au projet de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean: « Produits Forestiers Résolu possède actuellement à son usine de Dolbeau nouvellement réouverte, un système de traitement thermique pour brûler les écorces. Système par lit fluidisé qui serait compatible pour brûler les déchets avec l'ajout d'un broyeur » (DC6).

1. Est-ce que le Ministère a eu à délivrer une autorisation pour l'aménagement de ce système de traitement thermique? Pourriez-vous décrire brièvement en quoi il consiste?
2. Est-ce que la méthode de traitement utilisée par l'entreprise forestière, avec la modification mentionnée dans la citation, conviendrait au type de matières résiduelles que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean prévoit enfouir à Hébertville-Station? Le cas échéant, y aurait-il des exigences supplémentaires auxquelles devraient se soumettre l'entreprise?
3. Est-ce que la capacité de ce système de traitement serait suffisante pour prendre en charge l'ensemble des matières résiduelles à éliminer par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean? Existente-ils d'autres systèmes semblables dans la région qui pourraient également répondre au besoin de la Régie?